

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 4 octobre 2023 à 19h00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandra Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2023-10-234

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023 À 19 H 00

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2023
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 30 septembre 2023
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

- 7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Avis de motion relatif à la modification du Règlement numéro 2016-02 sur le stationnement afin d'ajouter des endroits interdits et des restrictions au stationnement
- 8.2 Dépôt du projet de règlement numéro 2023-04 modifiant le Règlement numéro 2016-02 sur le stationnement afin d'ajouter des endroits interdits et des restrictions au stationnement
- 8.3 Adoption du règlement numéro 2023-05 modifiant le Règlement 2009-06 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 8.4 Dossier PIIA-2023-23 : Construction d'une habitation sur le lot 3 205 719 du cadastre du Québec en bordure du chemin Tamaracouta
- 8.5 Dossier PIIA-2023-24 : Construction d'une habitation sur le lot 5 860 738 du cadastre du Québec en bordure du chemin Roux
- 8.6 Dossier PIIA-2023-25 : Construction d'une habitation sur le lot 6 522 159 du cadastre du Québec en bordure du chemin Massie
- 8.7 Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
- 8.8 Autorisation à déposer une demande d'aide financière pour l'aménagement du parc de conservation De Volpi Walker au Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels
- 8.9 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
- 8.10 Renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés municipaux
- 8.11 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV202309-10 pour les travaux de charpenterie dans le cadre du projet de restauration du bâtiment Maple Grove
- 8.12 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV202309-11 pour la fabrication d'un gazebo annexé au bâtiment Maple Grove
- 8.13 Aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés – Association du chemin Hyde
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2023-10-235

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2023

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2023 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2023.

ADOPTÉE.

2023-10-236

3. **Approbation des comptes**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de septembre 2023.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de septembre 2023 totalisant **331 326,85 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de septembre 2023.

ADOPTÉE.

4. **États financiers**

4.1 **États financiers se terminant le 30 septembre 2023**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 30 septembre 2023.

5. **Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois de septembre 2023 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. **Compte-rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

Plusieurs organismes communautaires œuvrent sur le territoire de la MRC d'Argenteuil et donc, à Mille-Isles. Dans les prochaines semaines, ceux-ci seront mis de l'avant afin que les citoyens et citoyennes puissent mieux connaître leurs missions respectives. Cette présentation de nos organismes sera bonifiée des différents services offerts afin d'offrir les possibilités, et ce, dans le but de mieux répondre aux besoins de notre population.

Pour en savoir plus et demeurer à l'affût de ce qui se passe au sein de votre Municipalité, nous vous invitons à consulter le site de la

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

Municipalité, à nous suivre sur Facebook et à vous inscrire à notre infolettre (via notre site Web).

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Les gros travaux de remplacement de ponceaux sur Mille-Isles Ouest, Benny et Edwise auront lieu dans les prochaines semaines. Par ailleurs, une lettre de réclamation sera bientôt transmise au ministère des Transports du Québec pour les dommages majeurs causés à nos chemins municipaux en raison des nombreux détours occasionnés par les travaux sur la route 329. Parmi ces chemins, nous comptons surtout le chemin Mille-Isles Ouest où les camions des travaux circulaient quotidiennement pendant les dix (10) semaines de travaux à Morin-Heights.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

Cette année, la Municipalité fêtera l'Halloween le 28 octobre prochain ! La formule à succès des dernières années a dû être revue en raison du manque d'effectifs, mais nous sommes convaincus que cette nouvelle formule saura plaire aux plus petits.

De 15 h à 17 h, des stations de bacs sensoriels et de création de glue seront animées pour les enfants. Ensuite, de 17 h à 19 h la nouveauté cinématographique La Manoir Hanté sera projetée dans la salle communautaire et de la pizza sera offerte aux spectateurs. Finalement, de 19 h 30 à 20 h 30, un conteur saura vous faire peur à l'arrière de l'hôtel de ville où histoires de peur et décors d'horreur seront au rendez-vous.

N'oubliez pas de vous costumer !

Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair)

La semaine dernière, nous avons accueilli une nouvelle ressource partagée avec la municipalité d'Harrington, madame Kathie Masson, dans l'équipe du service d'urbanisme. Mme Masson cumule plus de 20 ans d'expérience dans le monde municipal en urbanisme et se joint à l'équipe de la MRC afin d'épauler spécifiquement les municipalités de Mille-Isles et de Harrington dans nos défis respectifs. Cette nouvelle ressource dédiera 25% de son temps de travail à Mille-Isles et travaillera principalement à la mise à jour de nos règlements d'urbanisme et à l'optimisation de nos méthodes de travail.

Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

Notre équipe municipale est très active sur le territoire et a récemment constaté plusieurs infractions en lien avec des abattages d'arbres sans autorisation. Je vous rappelle que vous devez toujours obtenir un certificat d'autorisation avant d'abattre un arbre sur le territoire de Mille-Isles, et ce, même s'il est malade, mort ou dangereux. Vous n'avez qu'à appeler notre inspectrice en environnement et elle saura vous accompagner dans votre demande de permis.

Deux demandes d'aide financières sont à l'ordre du jour ce soir pour l'aménagement du parc de conservation De Volpi Walker. À titre de rappel, il s'agit d'un terrain de 86 hectares à forte valeur écologique, voisin du camp Tamaracouta. Nous avons aussi effectué un premier mandat la semaine dernière avec Rando Québec pour évaluer et caractériser les sentiers existants sur le terrain. Ce sont les premières étapes dans la mise en œuvre de la stratégie de conservation et l'échéancier du projet sera dicté par les aides financières, pour lesquelles

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

deux résolutions sont à l'ordre du jour aujourd'hui. Si tout se passe bien, nous visons une ouverture du parc en 2025.

Maire :

Bonsoir à tous,

Je reviens d'un congrès annuel de la FQM, la Fédération québécoise des municipalités, une entité qui représente et défend les intérêts des municipalités du Québec. Elle agit comme porte-parole des municipalités auprès du gouvernement provincial et fédéral. Elle plaide en faveur des intérêts municipaux et à obtenir un soutien financier adéquat pour les petites municipalités.

La FQM offre aussi du service-conseil aux municipalités membres pour les aider dans plusieurs domaines, notamment la gestion, la planification ainsi que la gouvernance municipale. La Municipalité de Mille-Isles se prévaut d'ailleurs de ces services pour l'ingénierie de la côte Saint-Joseph dans le but de trouver des solutions.

La FQM organise des formations et des événements pour les élus et le personnel municipal, afin de renforcer leurs compétences et connaissances. Les formations obligatoires des nouveaux élus sont offertes par la FQM par exemple. La FQM effectue des recherches et analyses sur des questions municipales importantes et propose des solutions à ces défis. En résumé, la mission de la FQM est de soutenir et d'accompagner les municipalités du Québec dans leur développement et leur fonctionnement, tout en faisant valoir leurs intérêts auprès des instances gouvernementales et en favorisant la collaboration entre les municipalités.

Lors de mon passage au congrès, j'ai pu participer à 2 ateliers où des projets de résolution ont été présentés pour discussions et modifications avant d'être proposés au vote lors de l'assemblée générale annuelle (AGA). J'ai participé à l'atelier sur les mesures d'urgence : *mieux soutenir les élus* et l'atelier sur les regroupements et mises en commun de services municipaux avec le thème : *des actions qui donnent des résultats*.

À la fin du congrès, il y a l'AGA où les résolutions proposées par les MRC et municipalités sont mises au vote pour adoption. Ses résolutions deviendront une des bases de travail pour l'année en cours de la FQM. J'ai assisté à la réunion entre notre direction générale et la direction de MAVN avec qui nous sommes partenaires depuis 1 an et demi. La mission de MAVN, Mesures Alternatives des Vallées du Nord, est de miser sur des principes rassembleurs tel : redonner le pouvoir aux personnes, favoriser la communication, accompagner les personnes, réunir les gens et les rassurer lors de conflits.

MAVN peut intervenir dans plusieurs types de conflits : les chicanes entre voisins, souvent issues d'un manque de communication ou d'une incapacité à communiquer, MAVN peut intervenir et aider; autour des lacs, il y a souvent des conflits qui se pointent, encore là, MAVN peut intervenir. Dans la plupart des cas, les personnes de bonne foi ne cherchent pas à résoudre leur différend devant la justice, ils veulent souvent être en mesure d'exposer un problème et de le régler entre eux, et MAVN peut aider et accompagner dans cette démarche. Tout ce que ça prend, c'est de la bonne volonté.

Les services de MAVN sont sans frais pour nos citoyens, car nous sommes membres.

Au cours de la première année, plusieurs citoyens se sont prévalus du service.

Pour contacter MAVN, vous pouvez les appeler au 450-436-6749, ou via courriel info@mavn.ca. Pour plus d'informations sur cet organisme, je vous invite à consulter leur site Web mavn.ca.

J'invite aussi les citoyens qui désirent plus de détails sur les activités de la MRC de consulter le site Web de la MRC au argenteuil.qc.ca.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

Dernièrement, on nous a rapporté que des informations trompeuses étaient exposées sur les médias sociaux. Nous savons tous qu'on peut dire ce qu'on veut, même mentir, sur les réseaux sociaux, nous n'avons qu'à regarder l'état parallèle aux États-Unis où des faussetés deviennent parfois virulentes. Je ne dis pas que nous en sommes au même stade, mais c'est triste de voir la mauvaise foi de certains utilisée pour véhiculer des agendas personnels au détriment de la Municipalité.

Je ne commenterai pas sur des cas précis, votre conseil, votre administration et ses employés vont continuer à représenter la municipalité de la façon actuelle, c'est-à-dire, 100% transparent, 100% pour améliorer la vie de nos citoyens, et gérer la trésorerie de la Municipalité comme nous le faisons depuis plus de 6 ans, pour avoir amené la Municipalité à avoir un surplus de plus de 1M\$, là où il était à plat auparavant.

Je termine ce soir avec un commentaire sur la bonne foi et le travail de l'équipe ici à la municipalité.

Donc je le dis haut et fort : la Municipalité de Mille-Isles est très bien gérée et ceux qui ont des questions n'ont qu'à les poser. Sachez que lorsqu'on demande que les questions soient envoyées par écrit ou que nous allons vous répondre par écrit, c'est pour demeurer transparent et précis dans nos réponses, nous ne voulons pas induire le citoyen en erreur.

Merci!

Good Evening,

I've just returned from an annual convention of the FQM, the Fédération québécoise des municipalités, a body that represents and defends the interests of Quebec municipalities. It acts as the voice of municipalities to the provincial and federal governments. It advocates municipal interests and adequate financial support for small municipalities.

The FQM also offers consulting services to member municipalities to help them in a number of areas, including management, planning and municipal governance. The Municipality of Mille-Isles is taking advantage of these services to find solutions for the engineering of Côte Saint-Joseph.

The FQM organizes training courses and events for elected representatives and municipal staff, to enhance their skills and knowledge. Mandatory training for newly elected officials, for example, is offered by the FQM. The FQM conducts research and analysis on important municipal issues and proposes solutions to these challenges. In short, the FQM's mission is to support and assist Quebec municipalities in their development and operations, while representing their interests to government bodies and promoting cooperation between municipalities.

During this congress, I was able to take part in 2 workshops where draft resolutions were presented for discussion and amendment before being put to the vote at the Annual General Meeting (AGM). I took part in the workshop on emergency measures: *providing better support for elected representatives*, and the workshop on grouping and pooling municipal services with the theme: *actions that deliver results*.

At the end of the congress, there's the AGM, where the resolutions proposed by the RCMs and municipalities are put to the vote for adoption. These resolutions will become one of the FQM's working bases for the current year.

I attended the meeting between our general management and the management of MAVN, with whom we've been partnering for the past year and a half. The mission of MAVN, Mesures Alternatives des Vallées du Nord, is to focus on unifying principles such as: giving power back to people, encouraging communication, accompanying people, bringing people together and reassuring them during conflicts.

MAVN can help with many types of conflict: disputes between neighbors, where the problem is often a lack of communication or an inability to

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

communicate; conflicts around lakes, where MAVN can intervene. More often than not, people of good faith aren't looking to go to court, they often want to be able to expose a problem and work it out between themselves, and MAVN can help. All it takes is willingness.

MAVN's services are free of charge to our citizens, because we are members.

In the first year of service with us, many citizens took advantage of the service. Due to the confidentiality of the service, that's as much as I can say about it.

To contact MAVN, you can call them at 450-436-6749, or e-mail info@mavn.ca, and for more information, visit their website at mavn.ca.

So, Once again, we see misleading information being propagated in social media. We all know that you can say whatever you want, even lie on social networks, we only have to look at the parallel state in the United States where falsehoods somehow become accepted as reality, if we say it enough, then people will buy into it, It's a sad state when people rile up and stress out others to promote their agendas..

Regardless, your council, your administration and its employees will continue to represent the municipality in the current way, i.e., with 100% transparency, 100% to help improve the lives of our citizens, and manage the Municipality's treasury as we have done for over 6 years, to have brought the Municipality to a surplus of over \$1M, where it was flat previously.

I'll end this evening with a comment on the good faith and hard work of the team here at the municipality.

So I'll say it loud and clear: the Municipality of Mille-Isles is very well managed, and those who have questions need only ask. Please know that when we ask that questions be sent in writing or that we will get back to you in writing, it's to remain transparent and precise in our answers, we don't want to mislead any citizen.

Thank you for your time!

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'août 2023.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de septembre 2023.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'août 2023.

8. Affaires diverses

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

8.1 *Avis de motion relatif à la modification du Règlement numéro 2016-02 sur le stationnement afin d'ajouter des endroits interdits et des restrictions au stationnement*

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Yvon Arnold qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera un règlement visant à modifier le Règlement numéro 2016-02 sur le stationnement afin d'ajouter des endroits interdits et des restrictions au stationnement.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2023-10-237

8.2 *Dépôt du projet de règlement numéro 2023-04 modifiant le Règlement numéro 2016-02 sur le stationnement afin d'ajouter des endroits interdits et des restrictions au stationnement*

Considérant qu'un avis de motion a été donné séance tenante ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1}, et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant la volonté du conseil d'interdire le stationnement à des endroits spécifiques du territoire de la municipalité, notamment à proximité de la Réserve Scout Tamaracouta et des conteneurs communautaires pour apport volontaire de matières compostables ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DÉPOSER le projet de règlement numéro 2023-04 modifiant le Règlement numéro 2016-02 sur le stationnement afin d'ajouter des endroits interdits et des restrictions au stationnement.

ADOPTÉE.

2023-10-238

8.3 *Adoption du règlement numéro 2023-05 modifiant le Règlement 2009-06 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*

Considérant que le gouvernement a édicté le 6 septembre 2023 le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* ;

Considérant que ces modifications réglementaires ont pour effet de rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone à compter du 1^{er} janvier 2024 et de mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année ;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

Considérant que conformément à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités locales ajustent en conséquence leur propre règlement municipal portant sur la taxe pour le 9-1-1 ;

Considérant que le Règlement 2009-06 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1 est entré en vigueur conformément à la loi le 5 août 2009 ;

Considérant que le Règlement 2016-04 modifiant le Règlement 2009-06 est entré en vigueur conformément à la loi le 5 mai 2016 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ces règlements ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant que l'adoption du présent règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement conformément à la directive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 13 septembre 2023.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le règlement numéro 2023-05 modifiant le Règlement 2009-06 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

DE TRANSMETTRE le règlement numéro 2023-05 à la ministre des Affaires municipales pour approbation au plus tard le 10 novembre 2023.

ADOPTÉE.

2023-10-239

8.4 Dossier PIIA-2023-23 : Construction d'une habitation sur le lot 3 205 719 du cadastre du Québec en bordure du chemin Tamaracouta

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 3 205 719 du cadastre du Québec en bordure du chemin Tamaracouta ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 3 205 719 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2023-23.

ADOPTÉE.

2023-10-240

8.5 Dossier PIIA-2023-24 : Construction d'une habitation sur le lot 5 860 738 du cadastre du Québec en bordure du chemin Roux

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 5 860 738 du cadastre du Québec en bordure du chemin Roux ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 5 860 738 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2023-24.

ADOPTÉE.

2023-10-241

8.6 Dossier PIIA-2023-25 : Construction d'une habitation sur le lot 6 522 159 du cadastre du Québec en bordure du chemin Massie

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 6 522 159 du cadastre du Québec en bordure du chemin Massie ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 6 522 159 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2023-25.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

ADOPTÉE.

2023-10-242

8.7 Demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier I, de quatre (4) pompiers pour la formation « d'opérateur de pompe » et de quatre (4) pompiers pour la formation de « désincarcération » au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Argenteuil en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE.

2023-10-243

8.8 Autorisation à déposer une demande d'aide financière pour l'aménagement du parc de conservation De Volpi Walker au Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

Considérant que le 1^{er} avril 2022, la Municipalité de Mille-Isles a reçu le lot 3 205 793 du cadastre du Québec en don écologique, représentant une superficie 86 hectares ;

Considérant que la stratégie de conservation élaborée conjointement avec la firme Gestion Environnement MM vise à créer une aire protégée qui permet la protection des milieux d'intérêt écologiques tout en permettant un accès pour les activités récréatives, de loisir, d'éducation et d'observation de la nature compatibles avec les cibles de conservation ;

Considérant que le Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels, administré par la Fondation de la faune du Québec, a notamment pour objectif d'assurer la protection et la mise en valeur des milieux naturels ;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance des termes et conditions du Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels, s'engage à les respecter et à assumer sa part des coûts du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, à déposer, pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels pour le projet d'aménagement du parc de conservation De Volpi Walker.

D'AUTORISER le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint à agir pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles pour le dépôt de l'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec et signer tout document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

DE transmettre copie de la présente résolution à la Fondation de la faune du Québec.

ADOPTÉE.

2023-10-244

8.9 *Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air*

Considérant que le 1^{er} avril 2022, la Municipalité de Mille-Isles a reçu le lot 3 205 793 du cadastre du Québec en don écologique, représentant une superficie 86 hectares ;

Considérant que la stratégie de conservation élaborée conjointement avec la firme Gestion Environnement MM vise à créer une aire protégée qui permet la protection des milieux d'intérêt écologiques tout en permettant un accès pour les activités récréatives, de loisir, d'éducation et d'observation de la nature compatibles avec les cibles de conservation ;

Considérant que le volet 2 du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air a pour objectif à financer la réalisation de projets d'aménagement et de mise à niveau d'infrastructures de plein air.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité de Mille-Isles autorise la présentation du projet d'aménagement du parc de conservation De Volpi Walker au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Mille-Isles à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

QUE la Municipalité de Mille-Isles désigne monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE.

2023-10-245

8.10 *Renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés municipaux*

Considérant la résolution numéro 2021-12-276 adoptée à la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 impliquant que la Municipalité délègue à la Municipalité de Lac-Des-Écorces son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire ;

Considérant la résolution numéro 2021-12-277 adoptée à la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 mentionnant que la Municipalité confie à ASQ Consultants le mandat de gestion du regroupement régional d'assurance collective ;

Considérant la résolution numéro 2022-03-064 qui confirme l'adjudication du contrat d'assurances collectives des employés municipaux à Union-vie, compagnie mutuelle d'assurance ;

Considérant la proposition de renouveler ce contrat avec une variation globale estimée à 1,58%.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés municipaux avec Union Vie, compagnie mutuelle d'assurance.

ADOPTÉE.

2023-10-246

8.11 *Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV202309-10 pour les travaux de charpenterie dans le cadre du projet de restauration du bâtiment Maple Grove*

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

Considérant le projet de restauration du bâtiment Maple Grove pour lequel la municipalité bénéficie d'une subvention fédérale ;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation relatif aux travaux de charpenterie requis au bâtiment Maple Grove auprès de quatre (4) entrepreneurs ;

Considérant qu'un seul entrepreneur a déposé une soumission ;

Considérant le résultat de la soumission dont l'ouverture a eu lieu le 3 octobre 2023, à 11h01 :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Construction Jean-Michel Labelle inc.	119 200,33 \$

Considérant que l'analyse a permis de constater la conformité de la soumission déposée ;

Considérant que le prix soumissionné dépasse largement les estimations budgétaires de la Municipalité ;

Considérant qu'une telle situation autorise la Municipalité à négocier le prix avec ce seul soumissionnaire ;

Considérant que la négociation a permis d'obtenir une soumission révisée à un prix acceptable pour la Municipalité au montant de 106 351,87 \$.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Construction Jean-Michel Labelle inc. le contrat pour les travaux de charpenterie requis au bâtiment Maple Grove, au montant total de 106 351,87 \$ taxes incluses, comme décrit au devis INV202309-10 et en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle.

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 23-08004-726.

ADOPTÉE.

2023-10-247

8.12 *Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation numéro INV202309-11 pour la fabrication d'un gazebo^[CB1] annexé au bâtiment Maple Grove*

Considérant le projet de restauration du bâtiment Maple Grove pour lequel la municipalité bénéficie d'une subvention fédérale ;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation relatif à la fabrication d'un gazebo annexé au bâtiment Maple Grove auprès de quatre (4) entrepreneurs ;

Considérant que deux entrepreneurs ont déposé une soumission ;

Considérant le résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 3 octobre 2023, à 10h01 :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Jackson Hill Timber Frames inc.	81 617,88 \$
Harkins inc.	108 823,84 \$

Considérant que l'analyse a permis de constater la conformité de la soumission la plus basse.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Jackson Hill Timber Frames inc. le contrat pour la fabrication d'un gazebo annexé au bâtiment Maple Grove, au montant total de 81 617,88 \$ taxes incluses, comme décrit au devis INV202309-11 et en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle.

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 23-08004-726.

ADOPTÉE.

2023-10-248

8.13 Aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés – Association du chemin Hyde

Considérant la politique d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés dûment adoptée par la résolution 2016-11-282 ;

Considérant que l'Association du chemin Hyde a déposé une demande dans le cadre de ladite politique ;

Considérant la réception des pièces justificatives nécessaires pour compléter la demande d'aide financière pour l'année 2023 ;

Considérant que la demande d'aide financière du propriétaire du chemin Hyde répond aux critères d'admissibilité de la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCORDER à l'Association du chemin Hyde une aide financière de 1 500 \$ pour l'entretien du chemin Hyde, tel que prescrit à la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés, et ce, pour l'année 2023.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-39000-521, tel que prévu au budget 2023.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2023-10-249

10. Levée de la séance

À **19h43**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée